

CCAS : BUDGET

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles du CCAS. Il comporte 2 sections : la section de fonctionnement (gestion courante du service) et la section d'investissement (programmes d'investissement nouveaux ou en cours). Chaque section doit être présentée à l'équilibre, les dépenses égalant les recettes.

BUDGET 2024

[Téléchargez](#)

BUDGET 2023

[Téléchargez](#)

BUDGET 2022

[Téléchargez](#)

BUDGET 2021

[Téléchargez](#)

MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS- JOUARRE

Place de l'Hôtel de Ville
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE
01 60 22 25 63

Nous contacter



Copyright 2025 MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE